Élection des représentants usagers au conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne

Scrutin du 30 novembre 2017

Les étudiants de l'IUT Bordeaux Montaigne sont appelés à élire leurs représentants usagers (étudiants) au sein du conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Cette élection aura lieu le 30 novembre 2017, de 09h00 à 17h00.

Sont à pourvoir, pour un mandat de 2 ans :

* 8 sièges de représentants usagers (8 titulaires; 8 suppléants).

Cette élection aura lieu le 30 novembre 2017 (09h00-17h00) sur l**e site de l'IUT Bordeaux Montaigne, 1, rue Jacques Ellul – Bât. 1 - 1er étage devant le plateau administratif 33080 Bordeaux.**

Pour prendre connaissance des conditions, modalités, date et lieu de déroulement de ces élections, des règles de constitution, de dépôt des listes de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter les documents ci-après (par ailleurs consultables au sein de l'IUT Bordeaux Montaigne par voie d'affichage).

1. Consulter l'arrêté électoral fixant les conditions et modalités de déroulement du scrutin:

cf. arrêté.

2. Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale:

cf. arrêté

cf. arrêté (actualisation au 15 novembre 2017)

La liste électorale actualisée au 15 novembre 2017 est affichée sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne et consultable également sous accès authentifié (voir lien ci-dessous):

* liste électorale

3. Pour candidater :

Veuillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (cf. article 7) et utiliser les documents type requis:

formulaire de liste + déclaration individuelle de candidature

4. Pour voter :

Veuillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (cf. article 13) .

5. Candidatures déclarées recevables:

(dans l'ordre d'affichage tel que déterminé par voie de tirage au sort):

cf. arrêté.

6. Bureau de vote:

cf. arrêté.

7. Résultats

cf. arrêté.